

Composition et mandats des comités paritaires et syndicaux en élection

Voici un court descriptif de la composition et des mandats des différents comités paritaires et syndicaux du SES. Si vous avez des **questions** en ce sens, nous vous invitons à nous en faire part via l'adresse suivante: infosyndicat@leses.org

Si vous souhaitez **soumettre votre candidature** pour l'un des postes disponibles sur ces comités, assurez-vous de nous **transmettre votre formulaire** de mise en candidature **avant le 25 septembre à 12h** à cette même adresse.

Conseil général de participation (CGP) (4-2.00 EL)

3 membres (idéalement d'écoles différentes). Ce comité est l'équivalent du conseil d'école, mais au niveau du centre de services scolaire. Il traite d'aspects et de politiques pédagogiques qui s'appliquent au niveau du CSSTL. Cela implique généralement 3 rencontres par année (automne, hiver et printemps).

Comité de l'EDA/FP (4-3.00 EL)

2 membres (un membre de l'ÉDA et un membre de la FP). Ce comité traite de politiques et d'enjeux pédagogiques liés aux secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Il y a 2 ou 3 rencontres par année d'une durée d'une demi-journée.

Comité des relations de travail (CRT) (4-4.00 EL)

1 membre. Nous préconisons l'élection d'un membre siégeant au comité exécutif ou étant délégué syndical. Le comité traite des relations de travail et de l'application de l'entente locale. Il y a toujours une rencontre préparatoire avant la rencontre formelle.

Comité d'encadrement des stagiaires (secondaire) (4-5.00 EL)

2 membres du secteur secondaire (idéalement d'écoles différentes). Ce comité traite des compensations des enseignants-associés et des modalités d'utilisation des sommes allouées pour l'organisation des stages et des activités de formation reliées à la tenue des stages. Il y a 2 ou 3 rencontres par année d'une durée d'une demi-journée.

Comité d'encadrement des stagiaires (EDA/FP) (4-5.00 EL)

1 membre de l'EDA ou de la FP. Ce comité traite des compensations des enseignants-associés et des modalités d'utilisation des sommes allouées pour l'organisation des stages et des activités de formation reliées à la tenue des stages. Il y a une ou deux rencontres par année d'une durée d'une demi-journée.

Comité de santé et sécurité au travail (SST) (4-6.00 EL)

2 membres (1 du secteur secondaire / 1 du secteur EDA-FP) Ce comité traite d'enjeux en lien avec la santé et la sécurité au travail au niveau du centre de services scolaire. Il y a environ 3 ou 4 rencontres par année d'une durée d'une demi-journée.

Comité sur l'insertion professionnelle (4-9.00 EL)

3 membres (idéalement d'écoles différentes). Ce comité traite des enjeux en lien avec l'insertion professionnelle et l'accueil des nouveaux enseignants. Le comité gère des budgets et propose des mesures ou des ateliers pour faciliter l'insertion professionnelle dans les différents milieux. Il y a 4 rencontres par année d'une durée d'une demi-journée.

Comité de perfectionnement des maîtres (secondaire) (7-2.00 EL)

3 membres (idéalement d'écoles différentes). Ce comité traite des règles de fonctionnement liées aux demandes de participation à des perfectionnements ou de la formation et des remboursements de frais de scolarité. Il y a 4 rencontres par année d'une durée d'une demi-journée.

Comité de perfectionnement des maîtres (EDA/FP) (7-2.00 EL)

3 membres (idéalement 1 par centre : Belles-Rives/ PGL/ Atelier-école Les Cèdres). Ce comité traite des règles de fonctionnement liées aux demandes de participation à des perfectionnements ou de la formation et des remboursements de frais de scolarité. Il y a 3 rencontres par année (automne, hiver, printemps) d'une durée d'une demi-journée.

Comité paritaire EHDAA (8-9.04 EN)

2 membres du secondaire. Il s'agit d'un comité référant à la convention collective, aux services et aux mesures budgétaires liés aux élèves handicapés ou rencontrant des difficultés d'apprentissage et d'adaptation. Il y a 3 rencontres par année (automne, hiver et juin).

Comité consultatif des services aux EHDAA du CSSTL

1 membre. Il y a 3 rencontres durant l'année, elles ont lieu à 19 h. Ce comité consulte les membres sur les politiques d'organisation des services éducatifs aux EHDAA, sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves et sur les questions d'intégration de la clientèle EHDAA.

Comité syndical des finances

4 membres (d'au moins 3 établissements différents). Il s'agit d'un comité statutaire qui donne son avis au comité exécutif sur la gestion des budgets ou sur toutes les politiques ayant une incidence financière. C'est également un comité qui vérifie les dépenses et qui fait des recommandations sur la gestion des finances. Il y a de 3 à 4 rencontres par année.

Comité syndical de la condition des femmes

4 membres (idéalement de différentes écoles ou centres). Le comité a pour mandat d'organiser la soirée célébrant la Journée internationale des droits des femmes ainsi que des activités au niveau local. Le comité de la condition des femmes travaille à promouvoir et à défendre l'égalité entre les hommes et les femmes au sein du CSSTL et à collaborer et à participer, lorsque les occasions seront opportunes, à des activités organisées par d'autres associations féministes.

Comité syndical local d'action et de mobilisation

4 membres (idéalement de différentes écoles ou centres). Les membres du comité réfléchissent à des moyens d'action, les analysent, consultent les membres des établissements, donnent leur avis au comité exécutif ou mettent en application une action votée en instance. Les rencontres sont à déterminer et le moment aussi.

Comité des élections

3 à 5 membres (d'au moins trois établissements différents). Le comité a pour mandat de préparer les modalités électorales et de veiller à la bonne tenue de l'élection des personnes membres du comité exécutif. Les personnes membres du comité des élections ne doivent pas avoir l'intention de se présenter à un poste du comité exécutif dans l'année qui suit leur nomination sur le comité des élections.

Pour en savoir davantage sur ces comités, consultez l'Entente locale sur notre site Web : <https://leses.org/wp-content/uploads/2020/10/20190521112146102.pdf>